

2, rue des Barons de Fleckenstein
BP 30019
67250 SOULTZ-SOUS-FORETS
Tél. : 03 88 80 40 42
mairie@soultzsousforets.com

ARRETE DU MAIRE N° 62/2025 PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Le Maire de la Ville de Soultz-sous-Forêts,

- VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des Départements et des Communes,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1, L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2, L 2542-2 et L 2542-3,
- VU le Code de la Route et notamment l'article R 225,

CONSIDERANT qu'il appartient au Maire de prescrire toutes mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité à l'intérieur de l'agglomération,
CONSIDERANT la nécessité d'interdire la circulation de tous les véhicules, dans la rue du Gymnase et le chemin prolongeant la rue Hubweg jusqu'à la déchèterie à Soultz-sous-Forêts, sauf pour les riverains,

ARRETE :

Article 1^{er} : En raison de l'organisation du cyclo cross le dimanche 16 novembre 2025, la circulation de tous les véhicules sera interdite dans la rue du Gymnase et dans le chemin prolongeant la rue Hubweg jusqu'à la déchèterie de 10 heures à 17 heures, sauf pour les riverains.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le Vélo Club Nord Alsace de Soultz-sous-Forêts.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbal et donneront lieu aux poursuites prévues par la loi et les règlements en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet des Arrondissements de Haguenau - Wissembourg,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Capitaine de Gendarmerie de Wissembourg,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de Secours de Soultz-sous-Forêts,
- Monsieur le Responsable du Centre d'Entretien et d'Intervention de Wissembourg,
- Monsieur Jean-Marc SCHMITT, Président du VCNA,
- Archives Mairie.



Christophe SCHIMPF,
Maire de Soultz-sous-Forêts :

Il sera publié sur le site internet de la Ville de Soultz-sous-Forêts.